

# welQome

## Charte des partenaires du programme

Tous les partenaires du programme welQome sont attachés à la qualité des services économiques, et tout particulièrement au respect des principes de durabilité.

Par la validation de cette charte, chaque partenaire certifie :

### Ancrage local

- Que le siège de sa société réside dans le canton de Vaud;
- Développer son activité principalement dans le canton de Vaud et contribue à l'essor économique de celui-ci ;
- Favoriser dans la mesure du possible, de manière générale, mais en particulier au travers de son/ses offres WelQome, le choix de personnes fournissant, sous-traitant et offrant des prestations implantées dans le canton de Vaud ;

### Environnement

- Chercher à éviter le gaspillage inutile de ressources et s'efforce de réduire la quantité de déchets ;
- Veiller à prendre toutes les mesures utiles pour protéger l'environnement ;

### Mobilité

- Encourager la clientèle à avoir recours aux transports publics ou à la mobilité douce pour venir sur site ;

### Conditions de travail

- Mettre en œuvre des pratiques sociales respectueuses des droits et des intérêts de son personnel salarié ; plus particulièrement en respectant a minima les conditions de la branche (CCT, contrat type, etc.) ;
- S'abstenir de toute discrimination à l'égard de l'ensemble du personnel ou de la clientèle sur la base de leur nationalité, de leur âge, de leur couleur de peau, de leur sexe, de leur identité de genre ou orientation sexuelle, de leur religion, de leur handicap, de leur mode de vie et/ou de leurs convictions politiques ;